



- CERVIDÉS / BISONS
- Manipulation et soins
- Mise à mort
- Abattage sans étourdissement
- ANIMAUX À FOURRURE (toutes catégories d'opérations et de matériels)
- Mécanique

MENTIONS LÉGALES : VOS DROITS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la direction gestionnaire.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) VILLARD Michel

- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- déclare ne pas avoir été condamné pour infraction à la législation communautaire et/ou à la législation française en matière de protection des animaux au cours des trois dernières ;
- m'engage à informer la direction départementale en charge de la protection des populations de mon département de tout changement d'information lié à la présente demande.
- joins à la demande :
 - Copie de l'attestation de formation délivrée par un dispensateur de formation habilité par le ministre en charge de l'agriculture
 - Copie du bordereau de score attestant la réussite à l'évaluation prévue à l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2012, signé par le dispensateur de formation (dans le cas de renouvellement de certificat, il n'est pas nécessaire de fournir le bordereau de score)

Fait le 12/3/10 5/1/2 0/2/0

Signature : 

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : 12/5/11 0/6/11 2/0/2/0

Le certificat de compétence est :

- accordé pour l'ensemble des catégories demandées ci-dessus ;
- accordé pour les catégories : OVINS / CAPRINS
- et refusé pour les catégories : _____
- pour les motifs suivants : _____
- refusé pour les motifs suivants : _____

Signature et cachet de la direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations :

Le chef de service
Qualité et sécurité des aliments

Maryvonne MARET



DATE DE FIN DE VALIDITÉ : 12/4/11 0/6/11 2/5/1

Le présente décision peut faire l'objet devant le tribunal administratif dans un délais de 2 mois après la notification.

Une copie de ce document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.²



CERVIDÉS / BISONS

Mécanique

ANIMAUX À FOURRURE (toutes catégories, d'opérations et de matériels)

MENTIONS LÉGALES : VOS DROITS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la direction gestionnaire.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) Rucillet Jean Paul

- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- déclare ne pas avoir été condamné pour infraction à la législation communautaire et/ou à la législation française en matière de protection des animaux au cours des trois dernières ;
- m'engage à informer la direction départementale en charge de la protection des populations de mon département de tout changement d'information lié à la présente demande.
- joins à la demande :
 - Copie de l'attestation de formation délivrée par un dispensateur de formation habilité par le ministre en charge de l'agriculture
 - Copie du bordereau de score attestant la réussite à l'évaluation prévue à l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2012, signé par le dispensateur de formation (dans le cas de renouvellement de certificat, il n'est pas nécessaire de fournir le bordereau de score)

Fait le 12/05/2020

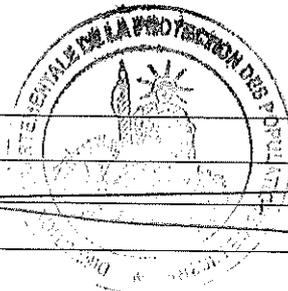
Signature : Rucillet

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : 12/05/2020

Le certificat de compétence est :

- accordé pour l'ensemble des catégories demandées ci-dessus ;
- accordé pour les catégories : OVIENS / CANINS
- et refusé pour les catégories : _____
- pour les motifs suivants : _____
- refusé pour les motifs suivants : _____



Signature Maryvonne MARET Le chef du service Qualité et de procédures Direction Départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations :

Maryvonne MARET

DATE DE FIN DE VALIDITÉ : 12/11/2021

Le présente décision peut faire l'objet devant le tribunal administratif dans un délais de 2 mois après la notification.

Une copie de ce document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.²



- CERVIDÉS / BISONS
- Manipulation et soins
- Mise à mort
- Abattage sans étourdissement
- ANIMAUX À FOURRURE (toutes catégories d'opérations et de matériels)
- Mécanique

MENTIONS LÉGALES : VOS DROITS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la direction gestionnaire.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) Pocalbet Julien

- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- déclare ne pas avoir été condamné pour infraction à la législation communautaire et/ou à la législation française en matière de protection des animaux au cours des trois dernières ;
- m'engage à informer la direction départementale en charge de la protection des populations de mon département de tout changement d'information lié à la présente demande.
- joins à la demande :
 - Copie de l'attestation de formation délivrée par un dispensateur de formation habilité par le ministre en charge de l'agriculture
 - Copie du bordereau de score attestant la réussite à l'évaluation prévue à l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2012, signé par le dispensateur de formation (dans le cas de renouvellement de certificat, il n'est pas nécessaire de fournir le bordereau de score)

Fait le 23/05/2020

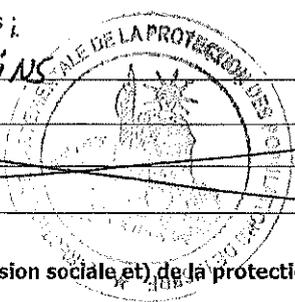
Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : 25/06/2020

Le certificat de compétence est :

- accordé pour l'ensemble des catégories demandées ci-dessus ;
- accordé pour les catégories : OVINS / CAPRINS
- et refusé pour les catégories : _____
- pour les motifs suivants : _____
- refusé pour les motifs suivants : _____



Signature et cachet de la direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations :

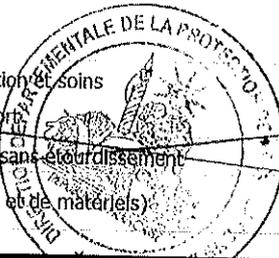
*Le chef de service
Qualité et sécurité des aliments*

Maryvonne MARET

DATE DE FIN DE VALIDITÉ : 24/12/2025

Le présente décision peut faire l'objet devant le tribunal administratif dans un délais de 2 mois après la notification.

Une copie de ce document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.²



- CERVIDÉS / BISONS
- ANIMAUX À FOURRURE (toutes catégories d'opérations et de matériels)
- Manipulation et soins
- Mise à mort
- Abattage sans étourdissement
- Mécanique

MENTIONS LÉGALES : VOS DROITS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la direction gestionnaire.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) Berthet Emilien

- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- déclare ne pas avoir été condamné pour infraction à la législation communautaire et/ou à la législation française en matière de protection des animaux au cours des trois dernières ;
- m'engage à informer la direction départementale en charge de la protection des populations de mon département de tout changement d'information lié à la présente demande.
- joins à la demande :
 - Copie de l'attestation de formation délivrée par un dispensateur de formation habilité par le ministre en charge de l'agriculture
 - Copie du bordereau de score attestant la réussite à l'évaluation prévue à l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2012, signé par le dispensateur de formation (dans le cas de renouvellement de certificat, il n'est pas nécessaire de fournir le bordereau de score)

Fait le 23/10/15/12/02/01

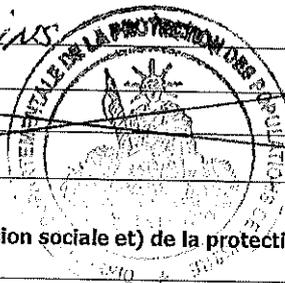
Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : 25/10/16/12/02/01

Le certificat de compétence est :

- accordé pour l'ensemble des catégories demandées ci-dessus ;
- accordé pour les catégories : OVIENS / CAPRINS
- et refusé pour les catégories : _____
- pour les motifs suivants : _____
- refusé pour les motifs suivants : _____



Signature Le chef du service Quatre et sixième des aliments Direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations :

Maryvonne MARET

DATE DE FIN DE VALIDITÉ : 24/11/16/12/01

Le présente décision peut faire l'objet devant le tribunal administratif dans un délais de 2 mois après la notification.

Une copie de ce document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.²



CERVIDÉS / BISONS

Manipulation et soins

Mise à mort

Mécanique

Abattage sans étourdissement

ANIMAUX À FOURRURE (toutes catégories d'opérations et de matériels)

MENTIONS LÉGALES : VOS DROITS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la direction gestionnaire.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) DOUCORE Mammadou

- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- déclare ne pas avoir été condamné pour infraction à la législation communautaire et/ou à la législation française en matière de protection des animaux au cours des trois dernières ;
- m'engage à informer la direction départementale en charge de la protection des populations de mon département de tout changement d'information lié à la présente demande.
- joins à la demande :
 - Copie de l'attestation de formation délivrée par un dispensateur de formation habilité par le ministre en charge de l'agriculture
 - Copie du bordereau de score attestant la réussite à l'évaluation prévue à l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2012, signé par le dispensateur de formation (dans le cas de renouvellement de certificat, il n'est pas nécessaire de fournir le bordereau de score)

Fait le 23/10/2019

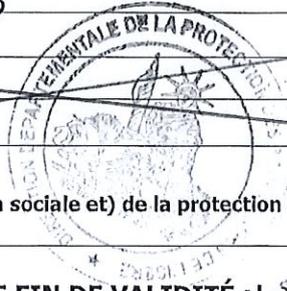
Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : 25/10/2019

Le certificat de compétence est :

- accordé pour l'ensemble des catégories demandées ci-dessus ;
- accordé pour les catégories : OVINS / CAPRINS
- et refusé pour les catégories : _____
- pour les motifs suivants : _____
- refusé pour les motifs suivants : _____



Signature et cachet du service départemental (de la cohésion sociale et) de la protection des populations :
Qualité et sécurité des aliments

Maryvonne MARET

DATE DE FIN DE VALIDITÉ : 24/10/2021

Le présente décision peut faire l'objet devant le tribunal administratif dans un délais de 2 mois après la notification.

Une copie de ce document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.²

CERVIDÉS / BISONS

Manipulation et soins

Mise à mort

Abattage sans étourdissement

Mécanique

ANIMAUX À FOURRURE (toutes catégories d'opérations et de matériels)

MENTIONS LÉGALES : VOS DROITS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la direction gestionnaire.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) JANIN Frédéric

- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- déclare ne pas avoir été condamné pour infraction à la législation communautaire et/ou à la législation française en matière de protection des animaux au cours des trois dernières ;
- m'engage à informer la direction départementale en charge de la protection des populations de mon département de tout changement d'information lié à la présente demande.
- joins à la demande :
 - Copie de l'attestation de formation délivrée par un dispensateur de formation habilité par le ministre en charge de l'agriculture
 - Copie du bordereau de score attestant la réussite à l'évaluation prévue à l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2012, signé par le dispensateur de formation (dans le cas de renouvellement de certificat, il n'est pas nécessaire de fournir le bordereau de score)

Fait le 23/10/2020

Signature : 

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : 25/10/2020

Le certificat de compétence est :

- accordé pour l'ensemble des catégories demandées ci-dessus ;

- accordé pour les catégories : OVINS / CAPRINS

et refusé pour les catégories : _____

pour les motifs suivants : _____

- refusé pour les motifs suivants : _____

Signature et cachet de la direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations : 

*Le chef de service
Qualité et sécurité des aliments*

Maryline MARET

DATE DE FIN DE VALIDITÉ : 24/10/2021

Le présente décision peut faire l'objet devant le tribunal administratif dans un délais de 2 mois après la notification.

Une copie de ce document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.²